

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 249 promulguant à la Côte des Somalis Le décret du 25 mai 1911 portant création d'une Chambre de Commerce à Djibouti.

n° 249

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juillet 1912

Numéro JO
n° 189 du 01/08/1912

Date du numéro
1 août 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 mai 1912 portant création d'une Chambre de Commerce à la Côte Française des Somalis : Vu la dépêche ministérielle du 13 juin 1912 prescrivant la promulgation de cet acte dans la Colonie ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis et dépendances, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 25 mai 1912, portant création d'une Chambre de Commerce à la Côte Française des Somalis.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.
PASCAL